**Marché « Tous corps d’état » pour la conception et la réalisation de travaux pour la sécurisation des parkings de la CPAM de Meurthe-Et-Moselle**

**Site de LONGWY**

**Marché DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

Marché A Procédure Adaptée (MAPA) passé selon les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique

**Code CPV 45340000-2, 45311000-0, 45421148-3**

(Travaux d’installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité, travaux de câblage et d’installations électriques, installation de portails)

**Marché N° 2025-PKG-LGY-CPAM54**

**Visite obligatoire :** **mercredi 10 septembre 2025 à 10 heures.**

**Date limite de réception des offres** : **mardi 30 septembre 2025 à 10 heures.**

# Article 1 – Objet du marchE

Le présent contrat est un marché « **tous corps d’état » de conception et de réalisation de travaux** destinés à la sécurisation des parkings du site de la CPAM de Meurthe et Moselle sis au 3 rue Raymond Poincaré, à Longwy. Ces parkings sont destinés uniquement à des véhicules légers (pas de poids lourds). Ce marché est un marché avec **obligations de résultats**.

Ce marché comprendra :

Des **travaux de gros œuvre** :

- travaux de maçonnerie, de terrassement, de voirie, création de murs de soutènement.

- fourniture & pose de grillages rigides,

- de barrières automatiques, d’un portail coulissant.

Des **travaux de second œuvre** :

- fourniture & pose d’un contrôle d’accès avec boucles de détection.

- travaux d’électricité pour le raccordement électrique des barrières automatiques, du portail coulissant, du contrôle d’accès et des fourreaux électriques pour l’installation future de bornes IRVE de rechargement de voitures électriques.

Le marché est découpé en trois tranches, chacune correspondant à l’un des trois parkings à sécuriser.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont détaillés dans le CCP ainsi que dans la DPGF.

# Article 2 – Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces ci-dessous :

* L'Acte d'Engagement (AE),
* La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
* Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et annexes (plans),
* Le Mémoire Technique (MT),
* Le présent Règlement de la Consultation (RC),
* Le modèle d’attestation de visite à compléter et à signer par les deux parties,

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter des modifications au dossier de consultation, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, la date d’envoi de la modification faisant foi. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Par ailleurs, lors de la consultation du dossier ou lors des visites de sites et avant la remise de l’offre, le candidat prendra soin de signaler au pouvoir adjudicateur, par écrit sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) de Meurthe-Et-Moselle, accessible à l’adresse : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr), toute anomalie ou incohérence qui lui apparaîtrait dans l’exécution prévue.

En aucun cas, le titulaire ne pourra arguer des imprécisions, erreurs, omissions ou contradictions dans les documents du dossier de consultation pour justifier une demande de supplément lors de l’exécution du marché.

# Article 3 – Modalités de présentation des candidatures et des offres

## 3.1 - Pièces de la candidature

Le candidat devra produire les pièces suivantes :

* Les formulaires DC1, DC2, DC4 (\*) dûment complétés, datés et signés en original. Ces formulaires sont disponibles sur le Portail de l’Economie, des Finances, de l’Action et des Comptes publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.
* La liste de références en rapport avec l'objet de ce marché complétée par ses soins,
* L’attestations de visite obligatoire.

**(\*) ATTENTION : les candidats veilleront à bien se procurer la dernière version en ligne des formulaires DC1, 2 et 4.**

## 3.2 - Pièces de l’offre

L’offre contiendra obligatoirement les pièces suivantes :

* L’acte d’engagement complété et signé par le candidat,
* Le cahier des clauses particulières complété et signés par le candidat,
* La DPGF complétée et signée par le candidat,
* Le mémoire technique paraphé, complété et signé par le candidat.
* Les fiches techniques des matériaux et produits proposés par le candidat, qui permettront d’en apprécier la qualité, les performances et les conditions de garantie.
* D’une manière générale, toute pièce que le candidat jugera nécessaire pour expliciter son offre.

A noter que sera apprécié le respect du formalisme du mémoire technique dans le cadre de la notation de l’offre.

**Les offres devront être remises au plus tard pour le mardi 30 septembre 2025 à 10 heures.**

## 3.3 - Présentation de l’offre

La présente procédure a fait l’objet d’un avis d’appel public à la concurrence publiée sur la plateforme **PLACE**.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à télécharger sur le site :

[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)

Conformément à l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le candidat n’est pas dans l’obligation de s’identifier sur la plate-forme **PLACE** pour consulter et/ou retirer tout ou partie des documents et fichiers constituant le dossier de candidature.

Le candidat est prévenu qu’en cas de téléchargement anonyme, il renonce à recevoir directement par mails d’alertes les informations de modifications de la consultation.

C’est pourquoi il est recommandé au candidat de s’identifier lors du téléchargement des pièces du dossier de consultation, ce qui lui permettra de s’assurer d’être tenu informé par voie électronique des éventuels éléments complémentaires intervenants avant la clôture du délai limite de remise des plis.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter le support en ligne/FAQ de PLACE, accessible depuis le site internet [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)**.**

Les offres dématérialisées doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

"[**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr)".

Le pouvoir adjudicateur de ce marché ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, etc…, directs ou indirects qui pourraient résulter de l’usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de dématérialisation des procédures.

La transmission des plis sur un support physique électronique (Clé USB ou autre support matériel) n'est pas autorisée (seules sont autorisées les copies de sauvegarde). Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise à l’adresse postale du pouvoir adjudicateur, sous pli scellé et comporte impérativement la mention "copie de sauvegarde" en plus des mentions suivantes :

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES »**

**« Marché Tous corps d’état pour la conception et la réalisation de travaux pour la sécurisation des parkings de la CPAM de Meurthe-Et-Moselle – Site de Longwy »**

**Les coordonnées du soumissionnaire.**

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis d'une part pour faciliter l'analyse de l'ensemble des documents dématérialisés et d'autre part, en cas d'attribution, pour les faire signer par le pouvoir adjudicateur.

**Recommandations sur le format de transmission**

Les éléments relatifs à la candidature et à l’offre sont présentés sous forme de fichiers distincts, dont la dénomination – ou nom de fichier – permet clairement de déterminer, pour chaque fichier, s’il est relatif à la candidature ou à l’offre du candidat.

1 – Format des fichiers :

Il est recommandé :

* De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
* De ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
* De faire en sorte que le lot de fichiers constituant l’offre ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

2 – Nom des fichiers :

Il est recommandé :

* D’éviter les caractères spéciaux tels que ; , / \ ° : \* ? < (liste non exhaustive),
* De privilégier les caractères alphanumériques et l’underscore (« tiret du 8 »).

En cas d’utilisation d’un fichier zip et afin de faciliter l’extraction des documents contenus dans ce fichier, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

3 – Lisibilité :

Dans l’hypothèse où le candidat prévoit d’insérer dans sa transmission électronique, des documents non fournis par la CPAM de Meurthe-Et-Moselle, ces documents doivent être scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité (minimum 150 dpi).

## 3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 3.5 - Visite obligatoire

L'objet de cette visite est de permettre au candidat de prendre connaissance des besoins précis de la CPAM de Meurthe-Et-Moselle et des spécificités du site.

Ainsi par cette visite, le candidat reconnaît avoir pris connaissance des installations existantes et des éventuelles difficultés dans la réalisation des prestations souhaitées par l’acheteur. Il ne pourra invoquer après notification du marché, de difficultés imprévisibles l’empêchant de réaliser ses prestations ou entraînant des éventuels suppléments.

Les candidats sont donc tenus d'effectuer **une visite obligatoire le** **mercredi 10 septembre 2025 à 10H00**. Le rendez-vous est fixé directement sur le parking n°1 (3 rue Raymond Poincaré à Longwy).

## 3.6 - Autres conditions de la consultation

* Les variantes ne sont pas autorisées,
* L’unité monétaire utilisée est l’euro,
* Tous les documents produits par les candidats sont impérativement rédigés en langue française. Le cas échéant, les documents en langue étrangère devront être accompagnés d’une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

# Article 4 – Jugement des candidatures et des offres

Pour avoir accès à la commande publique, le candidat ne doit pas être dans l’une des situations l'interdisant de soumissionner à un marché public (cf. DC 1 et DC 2). Les candidatures seront analysées au regard de l'adéquation des capacités des entreprises à l'objet du marché.

Si les capacitéséconomiques, financières, techniques ou professionnelles d’une candidature sont jugées insuffisantes pour assurer la bonne exécution du marché (sur la base des éléments demandés à l’article 3.1), les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et les candidats éliminés.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l’article L.2152-7 du code de la commande publique. Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables au sens des articles R.2152-1 à R.2152-2 et L.2152-1 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées.

A la demande de l’acheteur, les offres irrégulières pourront être régularisées par le candidat dans le délai qui lui sera imparti, conformément à l’article R.2152-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères ci-dessous et des réponses apportées par les candidats dans le mémoire technique

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères de choix pour chacun des lots** | **Coefficients**  **de pondération** |
| **Critère 1 Prix :** Il sera tenu compte des prix renseignés à la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF).  Note maximale X Prix de la meilleure offre  Prix de l’offre analysée | **45 points** |
| **Critère 2 Valeur technique :** Il sera tenu compte des éléments fournis par le candidat dans son **mémoire technique** et des **fiches techniques** des matériaux et produits proposées. | **50 points** |
| Le planning détaillé des travaux & les délais d’exécution : cf. pour chaque parking, le planning d’exécution du candidat par tranche et par tâche. | **15 points** |
| Caractéristiques des réparations de maçonnerie du petit muret du parking P1 | **5 points** |
| Caractéristiques des fourreaux utilisés (courant fort & faible) | **5 points** |
| Mur de soutènement du parking n°3 : cf. réponses du candidat dans le mémoire technique pour les travaux de maçonnerie. | **10 points** |
| Caractéristiques des dalles de nid d’abeilles à installer au parking n°3 : idem supra, cf. réponses du candidat dans le mémoire technique | **5 points** |
| Moyens humains et techniques dédiés au marché : cf. mémoire technique les moyens que le candidat met en place pour ce marché. | **10 points** |
| **Critère 3 Développement durable :** Il sera tenu compte des moyens mis en œuvre par le candidat en faveur du développement durable, dans le cadre du marché, détaillés au point 4 de son mémoire technique. | **5 points** |
| Modalités de traitement des déchets verts (P2 & P3) | **1,5 points** |
| Modalités de recyclage des bordures à supprimer (P2 & P3) | **1,5 points** |
| Produits et pourcentage des produits recyclés qui entrent dans la composition des matières utilisées pour ce chantier. | **2 points** |

**IMPORTANT :** le candidat au présent marché prendra bien soin de compléter le cadre du mémoire technique pour répondre aux critères 2 et 3 du jugement de l’offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de saisie, de multiplication, d’addition ou de report) seraient constatées dans l’offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer l’offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

**Le candidat qui obtient la meilleure note (sur 100), sur l’ensemble des critères exposés ci-dessus, est considéré comme présentant l’offre économiquement la plus avantageuse, et se verra attribuer le marché.**

En application des articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Pouvoir Adjudicateur.

# Article 5 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent adresser des questions écrites, **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres** sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) de Meurthe-Et-Moselle, accessible à l’adresse : [**https://www.marches-publics.gouv.fr**](https://www.marches-publics.gouv.fr).

Les questions seront obligatoirement posées via cette plateforme de dématérialisation.

Ces questions feront l’objet de réponses écrites envoyées via le profil acheteur de la CPAM de Meurthe-Et-Moselle à tous les candidats ayant retiré le dossier avec identification, **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.**